

MOSELLE Politique

Elections municipales : pluie de recours et 2^e tour encore incertain

L'abstention record du 1^{er} tour des municipales imputable à la pandémie de coronavirus a suscité de nombreux recours en annulation devant la juridiction administrative. Pas moins de 35 requêtes ont été déposées concernant la Moselle.

« Comment juger de la légitimité d'une élection quand un candidat récolte à peine 18 % des inscrits ? » Battra avec seulement quatre voix d'écart, Gaetano Cigna (DVC), candidat désigné à la succession de Gérard Mittelberger à Petite-Rosselle a encouru en travers de la gorge les conditions du premier tour des municipales ce dimanche 15 mars. Pour le candidat malheureux contre Eric Fiederspiel (DvD), le « contexte de psychotique » et « l'anxiété » suscitée « au sein de la population » par le gouvernement ont débouché sur un scrutin insincère. Bilan : une abstention record marquée par 37 % de votants contre le double la fois d'avant. En conséquence, l'intéressé a déposé un re-

cours en annulation auprès du tribunal administratif de Strasbourg. En Moselle, 35 requêtes ont ainsi été enregistrées en préfecture. Les perturbations engendrées par le Covid-19 sur le bon déroulement du scrutin motivent également le recours déposé par Victor Villa (DVC) défait à Rombas face à Lionel Fournier (DVG) réélu pour un 5^e mandat à la tête de la commune. L'avocat du requérant Me Arnaud Vautrier pointe ainsi un taux de participation de 32,62 % contre 54,86 % en 2014. « Nombreux sont les candidats qui assurent que la peur liée au coronavirus a biaisé l'élection », objecte-t-il.

Maitton clé du déconfinement

De fait, le 2^e tour a depuis été suspendu. Le gouvernement n'exclut pas qu'il ait lieu en juin. Édouard Philippe s'est engagé, lundi, devant les sénateurs à remettre au plus tard son rapport le 25 mai. « Dans le cas contraire, nous devons décider collectivement, d'une part, de sa date, et d'autre part, des modalités de son report qui empporterait avec lui

un certain nombre de conséquences, comme le report des élections sénatoriales de septembre », a précisé le chef du gouvernement à l'intention des élus de la Chambre haute. Reporté en raison de la crise sanitaire, le second tour concerne environ 5 000 communes sur un total de 35 000. Trente mille maires ayant été élus au soir du 1^{er} tour, principalement dans les petites et moyennes communes. Enfin, un prochain rapport du comité scientifique se prononcera, au regard du risque sanitaire, sur la possibilité d'installer, d'ici l'été, les conseils municipaux pourvus, dès le 1^{er} tour. Et pour cause, le temps presse. Plus que jamais les édiles apparaissent comme un maillon clé de la réussite du déconfinement.

En cas d'impossibilité du 2^e tour avant l'été, le Conseil d'État avait laissé entendre qu'il serait alors nécessaire de reprendre « l'ensemble des opérations électorales ». Le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner précisait dimanche travailler sur l'« hypothèse » d'un report du scrutin « fin septembre ». Ses



Le scrutin du 15 mars dernier s'est déroulé dans des conditions particulières. Et fait aujourd'hui l'objet de nombreux recours. Photo RL / Samuel MOREAU

services planchent sur « un texte de loi pour, si nous ne pouvons pas faire l'élection du second tour au mois de juin, fixer avec le Parlement une nouvelle date pour le premier et le second tour dans les communes qui n'auraient pas élu leurs conseils municipaux ».

X. B.

Les communes visées par un recours

Woippy, Boulay, Apach, Al-

grange, Valmont, Huting, Vahl-les-Bénéstrot, Mariemont-les-Bénéstrot, Creutzwald, Rombas, Delme, Gorze, Cutting, Kerbach, Distroff, Freyming-Merlebach, Sarrebouing, Ham sous Varsberg, Céhing, Petite Rosselle, Laquenexy, Niivange, Faulquemont, Cattenom, Solgne, Pierrevillers, Farebersviller, Macheren, Montois-la-Montagne, Langatte, Amanvillers, Saulny, Stuckange, Puttelange-aux-Lacs, Hombourg Haut